

Attestation Individuelle de Fin de Formation

(article L 6353-1 du Code du Travail)

Je soussigné M. Olivier PARADIS, représentant légal de l'organisme de formation AcceSens
N° de DA : 83 63 03 75 463

Certifie que **Pascale BRUGUIER**

A suivi la formation **Accueil du Public en Situation de Handicap**

Des 08-09/01/2025 soit une durée de **14h**.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Connaître les handicaps visuel, auditif et mental afin d'identifier les déficiences, les besoins qui en découlent et les techniques d'accueil à privilégier,
- Lever les tabous et atténuer les appréhensions de communication avec ces publics,
- S'approprier les techniques spécifiques telles que la description sensorielle, la gestion du groupe, la présentation des supports tactiles,
- Prendre conscience de l'importance de la prise en considération de ces personnes et de la satisfaction ressentie aussi bien sur le plan professionnel que personnel, lorsque, non-seulement, les participants sauront accueillir ce public mais qu'en outre ils n'en auront plus aucune appréhension.

RESULTATS DE L'EVALUATION DES ACQUIS

Atteste de la réussite de **Pascale BRUGUIER** à la formation suivie ainsi que mentionné sur le certificat de validation de suivi et de compétence.

Fait à JAUJAC, le 09/01/2025

Signature du responsable de l'organisme de formation


AcceSens
11 rue de la petite vitesse
63260 AIGUEPERSE
Tél. 04 73 64 21 04

M. Olivier PARADIS,
Président d'AcceSens